
L'USAGE MÉDICAL DU CANNABIS ET DES CANNABINOÏDES

RÉCENTS DÉVELOPPEMENTS EN ALLEMAGNE

Depuis le 1^{er} février 1998, la loi Allemande sur les Stupéfiants autorise les médecins à prescrire le dronabinol (le delta-9-tetrahydrocannabinol, THC), vendu sous la marque Marinol®. Le THC est le composant pharmacologique le plus important dans le chanvre à résine et il induit également des effets psychiques caractéristiques. Actuellement, le dronabinol (Marinol®), substance produite de façon synthétique par Unimed Pharmaceuticals, USA, est la seule préparation de THC disponible sur le marché mondial [il doit être importé des Etats-Unis par les pharmacies].

Ce monopole mondial vient de son prix de vente élevé. Par exemple, le traitement des spasmes musculaires dans la sclérose en plaques coûterait en Allemagne plus de 10.000 DM (environ 35.000 FF) par an. Le THC produit de façon synthétique ne peut pas offrir les mêmes avantages pharmacologiques si on le compare à l'extrait de cannabis standardisé. Un traitement avec des produits naturels issus du cannabis, comme la marijuana, le haschich ou la teinture de cannabis serait réalisable pour moins de 10% du coût requis pour un traitement avec le Marinol®.

Une autre préparation de THC sera prochainement mise sur le marché par une société pharmaceutique Suisse. Selon des informations confidentielles transmises à l'Association pour le Cannabis Médical, le THC et le cannabis à résine illégal sont utilisés dans les cas de :

- sclérose en plaques ou paraplégie
- anorexie (perte de l'appétit) et cachexie (perte de poids importante) dans les cas de sida avancé ou de cancer
- douleurs (douleurs traumatiques, migraines, maladies

dégénératives, douleurs neurologiques, douleurs menstruelles, etc.)

- troubles du mouvement (syndrome de la Tourette, dyskinésies tardives, etc.)
- asthme
- glaucome
- épilepsie
- dépendance aux opiacés, à l'alcool et aux benzodiazépines
- dépression réactionnelle et endogène.

Depuis mai 1998, l'ACM, en collaboration avec l'Institut de Recherches Oncologique et Immunologique de Berlin, mène une étude parmi les patients et les médecins à l'aide de questionnaires sur leurs expériences de l'usage médical du cannabis. Les résultats provisoires d'une première analyse systématique seront présentés lors du prochain Congrès de l'ACM le 5 décembre à Cologne.

A la lumière des preuves scientifiques limitées à un certain nombre d'applications, il apparaît pertinent d'utiliser l'expérience des patients et des praticiens pour effectuer un travail thérapeutique supplémentaire.

D'autres études cliniques sont menées au centre REHAB de Basel (Suisse), sur l'utilisation du THC dans les cas de spasticité d'origine organique, ainsi qu'à l'Université de Hanovre dans le traitement du syndrome de la Tourette, une maladie neurologique héréditaire rare et difficile à soigner.

Franjo Grotenhermen, Président de l'A.C.M.
email : ACMed@t-online.de

INITIATIVES MÉDICALES AUX ETATS-UNIS

Comme la Californie, qui avait donné l'exemple en novembre 1996 en légalisant l'usage de la marijuana à des fins médicale, six Etats ont organisé cette année des consultations sur ce sujet. Dans quatre Etats, l'Oregon, le Nevada, l'Alaska et l'Etat de Washington l'usage de la marijuana pour les malades souffrant de maladies comme le cancer ou le sida a été approuvé.

La Maison Blanche est pourtant opposée à une telle libéralisation, qui reste interdite par la loi fédérale. Les critiques déclarent que le mouvement pour la marijuana médicale fait la promotion de l'usage des drogues et de la criminalité en poussant les jeunes dans

ce que certains nomment le "jardin d'enfants de l'industrie de la drogue".

Les représentants de la politique fédérale antidrogue craignent que les initiatives pour la marijuana médicale nuisent aux programmes de prévention. American for Medical Rights, le groupe qui a coordonné ces référendums, espère proposer à l'avenir des initiatives similaires dans d'autres Etats, pour parvenir à changer la politique fédérale. Ce groupe est financé par trois millionnaires en dollars : le financier George Soros, le magnat de l'assurance Peter Lewis et John Sperling, propriétaire d'une chaîne de centres d'éducation pour adultes.

